OBTENTION DU CERTIPHYTO PAR VALIDATION DES ACQUIS académiques

Il existe **plusieurs catégories de certificats individuels.**
C'est bien le rapport aux produits phytopharmaceutiques d'un individu
lors de son activité professionnelle qui définit le certificat individuel qu'il doit posséder.

Liste des diplômes et titres permettant d'obtenir cette équivalence pour les catégories :

« Décideur en Entreprise Soumise à Agrément »
et
« Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément »

Les diplômes et titres suivants doivent avoir été obtenus au cours des cinq années précédant la date de la demande.

Source : Arrêté du 29/08/2016 du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories « Décideur en Entreprise Soumise à Agrément » et « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément ».

Diplômes et titres de l'enseignement technique agricole délivrés par le ministère chargé de l'agriculture :

- **Brevet professionnel**, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :
  - Agroéquipements, conduite et maintenance des matériels;
  - Responsable d'atelier de productions horticoles;
  - Responsable d'exploitation agricole;
  - Responsable de chantiers forestiers;
  - Technicien de recherche-développement;
  - Aménagement paysager.

- **Baccalauréat professionnel**, diplôme de niveau IV, dans les spécialités suivantes :
  - Agroéquipement;
  - Conduite et gestion de l'exploitation agricole;
  - Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole;
  - Aménagements paysagers;
  - Forêt;
  - Conduite et gestion de l'entreprise hippique;
  - Productions horticoles;
  - Gestion des milieux naturels et de la faune.

- **Baccalauréat technologique**, diplôme de niveau IV :
  - Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant.

- **Brevet de technicien supérieur agricole,** diplôme de niveau III, dans les options suivantes :
  - Agronomie productions végétales ;
  - Aménagements paysagers ;
  - Analyse et conduite des systèmes d'exploitation ;
  - Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ;
  - Développement de l'agriculture des régions chaudes ;
  - Génie des équipements agricoles ;
  - Gestion et maîtrise de l'eau ;
  - Production horticole ;
  - Productions animales ;
  - Technico– commercial ;
  - Gestion et protection de la nature ;
  - Viticulture– œnologie ;
  - Gestion forestière.

Certificat de spécialisation dans l'option suivante :
- complétant un diplôme de niveau IV figurant dans la liste précitée.
- complétant un diplôme de niveau III figurant dans la liste précitée.
-

Certificat de capacité technique agricole et rurale, titre de niveau IV :
- Technicien productions agricoles et services associés;
- Technicien jardins espaces verts;
- Technicien forestier.

Document mis à jour le 22/04/2021

Titre délivré par l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion : Eleveur.

Diplômes et titres de niveau I délivrés par les Ecoles suivantes :

- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro) ;
- Ecole d'ingénieurs de Purpan ;
- Bordeaux Sciences Agro ;
- Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse ;
- Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy ;
- Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- Ecole supérieure d'agriculture d'Angers ;
- Etablissement issu de la fusion de l'institut polytechnique LaSalle Beauvais et de l'Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture de Rouen ;
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) ;
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) ;
- Institut supérieur des techniques d'Outre– Mer (spécialité "protection des cultures") ;
- Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;
- Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes ;
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest).

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire :

- **Diplômes délivrés par les Universités :**
- Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option « agronomie » ;

Licences professionnelles, domaines :

- Agronomie ;
- Aménagement du paysage ;
- Commerce, management et distribution des produits agricoles, horticoles ou animaliers ou management de rayons de produits agricoles, horticoles ou agroalimentaires ;
- Espaces naturels ;
- Management des organisations (entreprises d'horticulture et de paysage, entreprises agricoles ou agroalimentaires, gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement) ;
- Protection de l'environnement ;
- Productions animales ;
- Productions végétales ;
- Protection de l'environnement.

Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Liste des diplômes et titres permettant d'obtenir cette équivalence pour les catégories :

« Opérateur »

Les diplômes et titres suivants doivent avoir été obtenus au cours des cinq années précédant la date de la demande.

Source : Arrêté du 29/08/2016 du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Opérateur », modifié par Arrêté du 07/08/2018

Diplômes et titres de l'enseignement technique agricole délivrés par le ministère chargé de l'agriculture :

Certificat d'aptitude professionnelle agricole, diplôme de niveau V, dans les options suivantes:

- Entretien de l'espace rural;
- Agriculture des régions chaudes;
- Production agricole, utilisation des matériels;
- Productions horticoles;
- Vigne et vin;
- Travaux paysagers;
- Travaux forestiers.

Certificat d'aptitude professionnelle agricole, diplôme de niveau V, dans les spécialités suivantes:

- Agricultures des régions chaudes;
- Métiers de l'agriculture;
- Travaux paysagers;
- Jardinier paysagiste;
- Travaux forestiers.

Brevet professionnel agricole, diplôme de niveau V, dans les options suivantes:

- Travaux des aménagements paysagers;
- Travaux de conduite et entretien des engins agricoles;
- Travaux de la production animale;
- Travaux de la vigne et vin;
- Travaux des productions horticoles;
- Travaux forestiers.

Brevet d'études professionnelles agricoles, diplôme de niveau V, dans les spécialités suivantes:

- Travaux agricoles et conduite d'engins;
- Travaux paysagers;
- Travaux d'entretien de l'environnement;
- Travaux en exploitation d'élevage;
- Travaux en exploitation de polyculture-élevage;
- Travaux horticoles;
- Travaux de la vigne et du vin;
- Travaux forestiers.

- **Brevet professionnel**, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :
  - Agroéquipements, conduite et maintenance des matériels;
  - Responsable d'atelier de productions horticoles;
  - Responsable d'exploitation agricole;
  - Responsable de chantiers forestiers;
  - Technicien de recherche-développement;
  - Aménagement paysager.

- **Baccalauréat professionnel**, diplôme de niveau IV, dans les spécialités suivantes :
  - Agroéquipement;
  - Conduite et gestion de l'exploitation agricole;
  - Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole;
  - Aménagements paysagers;
  - Forêt;
  - Conduite et gestion de l'entreprise hippique;
  - Productions horticoles;
  - Gestion des milieux naturels et de la faune.

• **Baccalauréat technologique**, diplôme de niveau IV :

- Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant.

• **Brevet de technicien supérieur agricole,** diplôme de niveau III, dans les options suivantes :

- Agronomie productions végétales ;
- Aménagements paysagers ;
- Analyse et conduite des systèmes d'exploitation ;
- Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ;
- Développement de l'agriculture des régions chaudes ;
- Génie des équipements agricoles ;
- Gestion et maîtrise de l'eau ;
- Production horticole ;
- Productions animales ;
- Gestion et protection de la nature ;
- Viticulture– œnologie ;
- Gestion forestière.

– **Certificat de spécialisation** dans l'option suivante :

- complétant un diplôme de niveau V figurant dans la liste précitée.
- complétant un diplôme de niveau IV figurant dans la liste précitée.
- complétant un diplôme de niveau III figurant dans la liste précitée.

Certificat de capacité technique agricole et rurale, titre de niveau IV : délivré par l'union des maisons familiales et rurales d'éducation et d'orientation

- Technicien productions agricoles et services associés;
- Technicien jardins espaces verts;
- Technicien forestier.

Titre délivré par l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion : Eleveur.

Diplômes et titres de niveau I délivrés par les Ecoles suivantes :

- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro) ;
- Ecole d'ingénieurs de Purpan ;
- Bordeaux Sciences Agro ;
- Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse ;
- Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy ;
- Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- Ecole supérieure d'agriculture d'Angers ;
- Etablissement issu de la fusion de l'institut polytechnique LaSalle Beauvais et de l'Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture de Rouen ;
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) ;
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) ;
- Institut supérieur des techniques d'Outre– Mer (spécialité "protection des cultures") ;
- Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;
- Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes ;
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest).

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire :

Diplômes délivrés par les Universités :

• Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option « agronomie » ;

Licences professionnelles, domaines :

- Agronomie ;
- Aménagement du paysage ;
- Commerce, management et distribution des produits agricoles, horticoles ou animaliers ou management de rayons de produits agricoles, horticoles ou agroalimentaires ;
- Espaces naturels ;
- Management des organisations (entreprises d'horticulture et de paysage, entreprises agricoles ou agroalimentaires, gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement) ;
- Protection de l'environnement ;
- Productions animales ;
- Productions végétales ;
- Protection de l'environnement.

Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Liste des diplômes et titres permettant d'obtenir cette équivalence pour les catégories :

« Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques»

Les diplômes et titres suivants doivent avoir été obtenus au cours des cinq années précédant la date de la demande.

Source : Arrêté du 29/08/2016 du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques ».

Diplômes et titres de l'enseignement technique agricole délivrés par le ministère chargé de l'agriculture :

Brevet d'études professionnelles agricoles, diplôme de niveau V, dans la spécialité suivante : Conseil, vente

- **Brevet professionnel**, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :
  - Agroéquipements, conduite et maintenance des matériels;
  - Responsable d'atelier de productions horticoles;
  - Responsable d'exploitation agricole;
  - Responsable de chantiers forestiers;
  - Technicien de recherche-développement;
  - Aménagement paysager.

- **Baccalauréat professionnel**, diplôme de niveau IV, dans les spécialités suivantes :
  - Agroéquipement;
  - Conduite et gestion de l'exploitation agricole;
  - Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole;
  - Aménagements paysagers;
  - Forêt;
  - Conduite et gestion de l'entreprise hippique;
  - Productions horticoles;
  - Technicien conseil-vente en produits de jardin ;
  - Technicien conseil-vente en animalerie ;
  - Gestion des milieux naturels et de la faune.

- **Baccalauréat technologique**, diplôme de niveau IV :
  - Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant.

- **Brevet de technicien supérieur agricole,** diplôme de niveau III, dans les options suivantes :
  - Agronomie productions végétales ;
  - Aménagements paysagers ;
  - Analyse et conduite des systèmes d'exploitation ;
  - Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ;
  - Développement de l'agriculture des régions chaudes ;
  - Génie des équipements agricoles ;
  - Gestion et maîtrise de l'eau ;
  - Production horticole ;
  - Productions animales ;
  - Technico–commercial ;
  - Gestion et protection de la nature ;
  - Viticulture– œnologie ;
  - Gestion forestière.

– **Certificat de spécialisation** dans l'option suivante :
  - complétant un diplôme de niveau IV figurant dans la liste précitée.
  - complétant un diplôme de niveau III figurant dans la liste précitée.

Certificat de capacité technique agricole et rurale, titre de niveau IV :
- Technicien productions agricoles et services associés;
- Technicien jardins espaces verts;
- Technicien forestier.

Titre délivré par l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion : Eleveur.

Diplômes et titres de niveau I délivrés par les Ecoles suivantes :

- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro) ;
- Ecole d'ingénieurs de Purpan ;
- Bordeaux Sciences Agro ;
- Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse ;
- Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy ;
- Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- Ecole supérieure d'agriculture d'Angers ;
- Etablissement issu de la fusion de l'institut polytechnique LaSalle Beauvais et de l'Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture de Rouen ;
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) ;
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) ;
- Institut supérieur des techniques d'Outre– Mer (spécialité "protection des cultures") ;
- Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;
- Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes ;
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest).

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire :

- **Diplômes délivrés par les Universités :**
- Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option « agronomie » ;

Licences professionnelles, domaines :

- Agronomie ;
- Aménagement du paysage ;
- Commerce, management et distribution des produits agricoles, horticoles ou animaliers ou management de rayons de produits agricoles, horticoles ou agroalimentaires ;
- Espaces naturels ;
- Management des organisations (entreprises d'horticulture et de paysage, entreprises agricoles ou agroalimentaires, gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement) ;
- Protection de l'environnement ;
- Productions animales ;
- Productions végétales ;
- Protection de l'environnement.

Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Liste des diplômes et titres permettant d'obtenir cette équivalence pour les catégories :

« CONSEIL à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Les diplômes et titres suivants doivent avoir été obtenus au cours des cinq années précédant la date de la demande.

Source :Arrêté du 29/08/2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, modifié par Arrêté du 07/08/2018

Diplômes et titres de l'enseignement technique agricole, délivrés par le ministère chargé de l'agriculture :

– **Brevet de technicien supérieur agricole,** diplôme de niveau III, dans les options suivantes :
- Agronomie productions végétales ;
- Aménagements paysagers ;
- Analyse et conduite des systèmes d'exploitation ;
- Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ;
- Développement de l'agriculture des régions chaudes ;
- Génie des équipements agricoles ;
- Gestion et maîtrise de l'eau ;
- Production horticole ;
- Productions animales ;
- Technico– commercial ;
- Gestion et protection de la nature ;
- Viticulture– œnologie ;
- Gestion forestière.

– **Certificat de spécialisation** dans l'option suivante : complétant un diplôme de niveau III figurant dans la liste précitée.

Diplômes et titres de niveau I délivrés par les Ecoles suivantes :
- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro) ;
- Ecole d'ingénieurs de Purpan ;
- Bordeaux Sciences Agro ;
- Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse ;
- Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy ;
- Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- Ecole supérieure d'agriculture d'Angers ;
- Etablissement issu de la fusion de l'institut polytechnique LaSalle Beauvais et de l'Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture de Rouen ;
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) ;
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) ;
- Institut supérieur des techniques d'Outre– Mer (spécialité "protection des cultures") ;
- Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;
- Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes ;
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest).

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire :

Diplômes délivrés par les Universités :
- Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option « agronomie » ;
- Diplôme national d'œnologue ;

Licences professionnelles, domaines :
- Agronomie ;
- Aménagement du paysage ;
- Commerce, management et distribution des produits agricoles, horticoles ou animaliers ou management de rayons de produits agricoles, horticoles ou agroalimentaires ;
- Espaces naturels ;
- Management des organisations (entreprises d'horticulture et de paysage, entreprises agricoles ou agroalimentaires, gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement) ;
- Protection de l'environnement ;
- Productions animales ;
- Productions végétales ;
- Protection de l'environnement.

Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.